

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-HUITIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Saint-Romuald le quinze décembre deux mille quatorze
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, madame Claire Bilodeau, madame Reine Cayer, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Madame Marie-Christiane Lecours s'est excusée de ne pouvoir participer à la séance.

Se joint aux administrateurs, à titre d'invité, monsieur David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec.

La séance débute vers 9 h 50.

-----ooo0ooo-----

En son nom et en celui des administrateurs, madame Vincent souhaite la bienvenue à monsieur Fernand Archambault et lui adresse des félicitations pour sa nomination comme sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le conseil d'administration accueille également monsieur David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec, de nouveau désigné par l'Union des producteurs agricoles à titre de représentant de cette organisation au conseil d'administration de La Financière agricole. Les démarches requises à sa nomination seront enclenchées sous peu.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

- 02 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 7 et 25 novembre 2014
- 03 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles - Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation pour le produit Veaux de grain et modifications au programme
- 04 Recommandations du comité de pilotage – secteur veaux de lait sur la couverture d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année d'assurance 2015 et modifications au programme ASRA
- 05 Programme Agri-Québec, et Programme Agri-Québec Plus, modifications
- Tableau sur la bonification du programme Agri-Québec

- 06 Recommandations d'amélioration de la méthodologie d'évaluation des actifs et des amortissements dans les études de coût de production au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
- 07 Modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) concernant l'obligation de participer aux études de coût de production et la prise en compte des aides versées par le Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP)
- 08 Renouveau de l'ouverture de crédit de l'Agence de vente des producteurs acéricoles du Québec
- 09 Proposition pour la phase de désinvestissement du Fonds d'investissement pour la relève agricole
- 10 Étude de performance comparée de 2015 – approbation des indicateurs et des organisations comparables

Discussion

- 11 Sujets découlant des procès-verbaux précédents :
 - Rencontre d'information et d'échanges pour les présidents de conseils d'administration d'organismes publics au ministère du Conseil exécutif
- 12 Rapport de la direction :
 - Plan de réduction globale des effectifs et de compressions budgétaires
 - Suivi des dépenses administratives au 4 décembre 2014
- 13 Bilans des résultats au 31 octobre 2014 du projet de Plan d'exploitation 2014-2015 et du Plan d'action de développement durable 2013-2015

Dépôt de documents pour information

- 14 Nouveau crédit d'impôt relatif aux intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur et hausse de l'exonération cumulative du gain en capital
- 15 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 16 Revue de presse

- 17 Varia :
 - Remerciements à monsieur Norman Johnston
 - Remerciements à madame Nathalie Kerbrat
 - Baie de Lavallière
- 18 Date de la prochaine séance
- 19 Huis clos
- 20 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES TENUES LES 7 ET 25 NOVEMBRE 2014

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-sixième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 7 novembre 2014 et celui de la cent soixante-septième séance tenue le 25 novembre 2014 ont été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ], QUE le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2014 soit adopté et, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ], QUE le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2014 soit adopté.

Résolution
N° 1196

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux membres pour les cinq prochains sujets.

À la suite de la présentation, à la séance du 7 novembre dernier, des résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2013 réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour le produit Veaux de grain, les administrateurs prennent connaissance des résultats finaux de cette étude, lesquels sont déposés et présentés par monsieur Brouard.

La nouvelle étude a permis d'établir le coût de production des entreprises spécialisées dont le volume de production représente au moins 50 % du volume commercialisé. Les résultats observés auprès des 28 entreprises spécialisées participantes indiquent une certaine amélioration de l'efficacité par rapport à la dernière mise à jour qui remonte à 2008.

[REDACTED].

[REDACTED].

Les résultats observés en 2013 seront appliqués au programme ASRA à compter de l'année 2015.

**PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES -
ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LE PRODUIT
VEAUX DE GRAIN ET MODIFICATIONS AU PROGRAMME**

Résolution
N° 1197

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE le modèle de ferme 2013 pour le produit Veaux de grain déposé à la présente séance soit adopté et appliqué à compter de l'année d'assurance 2015;

2° QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Veaux de grain déposées à la présente séance soient adoptées;

3° QUE soit fixée au 15 décembre 2014 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport du comité de pilotage - secteur du veau de lait, le conseil d'administration, à sa séance du 7 novembre 2014, a confié au comité le mandat de poursuivre ses travaux afin d'analyser et de proposer des pistes de solutions en vue d'ajuster le soutien aux entreprises du secteur dès l'année de production 2015.

[REDACTED].

1. [REDACTED]

[REDACTED].

2. [REDACTED]

[REDACTED].

3. [REDACTED].

[REDACTED].

4. [REDACTED]

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE – SECTEUR VEAUX DE
LAIT SUR LA COUVERTURE D’ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS
AGRICLES POUR L’ANNÉE D’ASSURANCE 2015 ET
MODIFICATIONS AU PROGRAMME ASRA**

ATTENDU QUE [

];

ATTENDU QU’[

];

ATTENDU QUE [

];

ATTENDU QUE [

];

▪ [

▪ [

▪ [

▪ [

▪ [

▪ [

];

ATTENDU QUE [

];

ATTENDU QU’[

];

ATTENDU QU’[

];

ATTENDU QUE[

];

▪ [

▪ [

▪ [

▪ [

];

ATTENDU QUE [

[REDACTED];

ATTENDU QU' [

[REDACTED];

ATTENDU QUE [

[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED] appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1198

1° QUE les recommandations du comité de pilotage déposées à la présente séance soient approuvées,

2° QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles qui en découlent soient adoptées telles que déposées à la présente séance;

3° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 15 décembre 2014;

4° QUE le chantier de travail multipartite sur l'intérêt assurable soit mis en place et que les résultats de ces travaux soient présentés au conseil d'administration au plus tard à la séance prévue le 12 juin 2015.

Le conseil d'administration prend connaissance d'une proposition d'ajustements aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

La principale modification au programme Agri-Québec Plus est liée à l'admissibilité à ce programme des pommes non couvertes par le programme ASRA. L'impact budgétaire est évalué à 100 000 \$ annuellement. De plus, une nouvelle disposition établit à 75 \$ le paiement minimal pouvant être versé en vertu du programme.

La modification au programme Agri-Québec permet à la société de ne pas procéder à la fermeture des comptes des participants qui ne déclarent ni vente ni achat de produits admissibles à l'égard de deux années consécutives.

[REDACTED].

**PROGRAMME AGRI-QUÉBEC
ET PROGRAMME AGRI-QUÉBEC PLUS, MODIFICATIONS**

Résolution
N° 1199

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE les modifications au Programme Agri-Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE les modifications au Programme Agri-Québec Plus déposées à la présente séance soient adoptées;

3° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 15 décembre 2014.

- **Tableau sur la bonification du programme Agri-Québec**

Un portrait de l'effet de la bonification apportée au programme Agri-Québec en 2013 est déposé et commenté par monsieur Brouard.

[REDACTED].

[REDACTED].

La société s'était engagée, lors de l'actualisation du coût de production pour le produit Porcs, en 2013, d'évaluer la possibilité d'apporter des améliorations à la méthodologie d'évaluation des actifs et des amortissements dans les études de coûts de production.

Le CECPA, accompagné d'experts dans le domaine, a réalisé un diagnostic sur la méthode d'évaluation des actifs et des amortissements dans les études de coût de production. Ce diagnostic et les consultations réalisées avec l'UPA et les fédérations spécialisées tout au long du processus ont permis d'en arriver à un consensus sur les solutions proposées.

La synthèse des travaux réalisés par le comité multidisciplinaire et les propositions d'ajustements à la méthodologie actuelle sont déposées. Elles ont été présentées au conseil d'administration du CECPA le 14 novembre 2014.

[REDACTED].

[REDACTED] :

- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];

[REDACTED] :

- [REDACTED] ;
- [REDACTED] ;
- [REDACTED] .

[REDACTED] .

**RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION DE LA MÉTHODOLOGIE
D'ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES AMORTISSEMENTS DANS LES
ÉTUDES DE COÛT DE PRODUCTION AU PROGRAMME
D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)**

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1200

1° QUE soit pris acte des résultats des travaux et du diagnostic du CECPA sur la méthodologie d'évaluation du coût des actifs et des amortissements et des recommandations du CECPA;

2° QUE soit approuvée la recommandation du CECPA à l'effet de mettre en œuvre les ajustements proposés à la méthodologie d'évaluation du coût des actifs et des amortissements en fonction des pistes de solutions;

3° QUE le CECPA se voit confier le mandat d'évaluer, à partir de la nouvelle méthodologie établie, l'opportunité d'apporter des correctifs additionnels à l'évaluation des coûts d'acquisition des actifs et des amortissements dans la dernière étude de coût de production du porc réalisée en 2012 et de proposer, le cas échéant, les correctifs appropriés.

Les membres prennent connaissance d'une proposition de modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

La première modification vise à assurer une bonne représentativité des études de coût de production en rendant davantage dissuasives les conséquences liées au refus de participer à une telle étude. Il est ainsi proposé d'étendre à une deuxième année d'assurance la perte du droit à la compensation et le paiement de frais administratifs équivalant au montant de la contribution.

La seconde modification vise à ne pas considérer, dans le calcul des recettes annuelles d'une entreprise, les montants accordés en vertu du Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcin (DCVP) au Québec.

MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA) CONCERNANT L'OBLIGATION DE PARTICIPER AUX ÉTUDES DE COÛT DE PRODUCTION ET LA PRISE EN COMPTE DES AIDES VERSÉES PAR LE PROGRAMME DE FONDS D'URGENCE RELATIF À LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP)

Résolution
N° 1201

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 15 décembre 2014.

Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint à la séance pour les deux prochains sujets.

Le conseil d'administration prend connaissance d'un mémoire proposant le renouvellement de l'ouverture de crédit de 40 M\$ consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, sous réserve du renouvellement de la limite prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2015 et du respect des conditions y apparaissant.

La Financière agricole consentira une ouverture de crédit temporaire de 40 M\$ à la Fédération pour lui permettre de procéder au versement d'une avance à l'entaille aux producteurs sur la récolte de 2015.

**RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CRÉDIT DE L'AGENCE DE
VENTE DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], sur abstention de [REDACTED] :

Résolution
N° 1202

1° QUE La Financière agricole du Québec reconduise, pour l'année récolte de 2015, l'intervention de financement dans le secteur acéricole par le consentement d'une ouverture de crédit d'un montant maximal de 40 M\$ à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour financer le versement de l'avance à l'entaille, sous réserve du renouvellement de la limite actuelle de 40 M\$ prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2015;

2° QU'afin de permettre le versement d'avances aux producteurs acéricoles, La Financière agricole du Québec autorise un prêt sous forme d'ouverture de crédit temporaire d'un montant maximal de 40 M\$ jusqu'au 30 juin 2015 à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour l'année récolte de 2015;

3° QUE cette intervention soit effectuée selon les termes et conditions apparaissant au mémoire déposé à la présente séance;

4° QUE monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, soit autorisé à signer, au nom de La Financière agricole du Québec, une convention de prêt avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec substantiellement conforme à celle déposée à la présente séance et à poser tout geste qui peut s'avérer nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Le Fonds d'investissement pour la relève agricole est une société en commandite formée du gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de La Financière agricole, du Fonds de solidarité FTQ et de Capital régional et coopératif Desjardins afin d'appuyer le développement de l'agriculture au Québec et favoriser la pérennité des entreprises agricoles en encourageant la nouvelle génération à prendre la relève.

[REDACTED].

[REDACTED].

**PROPOSITION POUR LA PHASE DE DÉSINVESTISSEMENT DU FONDS
D'INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE AGRICOLE**

ATTENDU QUE [REDACTED].

ATTENDU QUE [REDACTED].

Résolution
N° 1203

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE La Financière agricole souscrive, en principe, à la recommandation d'offrir ses services pour la gestion des dossiers du Fonds d'investissement pour la relève agricole à compter du 31 janvier 2019 ou de toute autre date antérieure à compter de laquelle le FIRA serait en phase de désinvestissement selon les modalités déposées à la présente séance;

2° QU'un suivi soit assuré auprès du conseil d'administration sur l'évolution de la situation de FIRA.

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du bureau du président-directeur général et des communications, se joint aux administrateurs pour les deux prochains sujets.

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la société doit adopter des mesures d'évaluation de son efficacité et de sa performance, incluant l'étalonnage avec des organisations similaires. Ces mesures doivent être réalisées tous les trois ans. Il appartient au conseil d'administration de s'assurer que ces mesures sont mises en œuvre par la société, laquelle peut se faire assister, si elle le juge approprié, par une firme indépendante.

Une fiche explicative est déposée et présentée par madame Van Norman. Elle fait un retour, dans un premier temps, sur les résultats de l'étude comparée de 2012 et les mesures prises dans le but d'améliorer la performance de la société et les façons de faire en vue de l'étude de performance comparée de 2015, en précisant que le plan d'action élaboré à la suite de cette première étude tenait compte des commentaires formulés par le Vérificateur général et des préoccupations de la société.

L'orientation retenue pour l'étude de 2015 est la réalisation d'une étude avec des organisations comparables sur la base d'indicateurs de performance. Les méthodes de gestion et les modes de fonctionnement seront plutôt révisés dans le cadre des travaux sur des projets corporatifs, notamment le projet de modernisation du Programme d'assurance récolte (ASREC).

Le choix des indicateurs et des organismes visés par l'étalonnage est soumis à l'appréciation des administrateurs.

Indicateurs de service à la clientèle

1. Taux global de satisfaction de la clientèle
2. Pourcentage des décisions maintenues après révision par rapport aux décisions révisées.

Indicateurs de gestion financière et de processus

3. Coût de revient par client ASREC
4. Coût de revient par client Agri-stabilité
5. Coût de revient par client Agri-investissement
6. Coût de revient par client au financement
7. Taux de perte sur les garanties de prêts
8. Délai de traitement d'un dossier ASREC
9. Délai de traitement d'un dossier de financement.

Indicateur de développement durable

10. Proportion des personnels ciblés par l'organisation ayant suivi des sessions de formation traitant de la démarche gouvernementale de développement durable et de la prise en compte des principes de développement durable au 31 mars 2013.

Concernant ce dernier indicateur, la comparaison ne pourra se faire qu'avec des organisations québécoises elles-mêmes assujetties à la Loi sur le développement durable.

Les organisations comparables proposées sont, [

[REDACTED].

Après échanges, le conseil d'administration souscrit aux propositions présentées et demande à la direction de tenter d'identifier un indicateur qualitatif qui permettrait de comparer les façons de faire en assurance récolte, en parallèle de l'étude. La Direction en examinera la faisabilité et fera rapport à la prochaine séance.

Madame Van Norman refait le point sur la portée du mandat du Vérificateur général. Outre la présidente du conseil d'administration, quatre administrateurs seront conviés à rencontrer les représentants du Vérificateur général dans le cadre de ce mandat.

**ÉTUDE DE PERFORMANCE COMPARÉE DE 2015 – APPROBATION
DES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET
DES ORGANISATIONS COMPARABLES**

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QU' [REDACTED]

];

Résolution
N° 1204

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE les indicateurs de performance présentés à la présente séance pour la réalisation de l'étude de performance comparée de 2015 de La Financière agricole soient adoptés;

2° QUE le choix des organisations pour la réalisation de cette étude soumis à la présente séance soit approuvé;

3° QUE le conseil d'administration prenne acte de l'offre de services de L'Observatoire d'administration publique de l'ENAP déposée à la présente séance.

[REDACTED] s'excuse de devoir quitter la séance.

SUJETS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- Rencontre d'information et d'échanges pour les présidents de conseils d'administration d'organismes publics au ministère du Conseil exécutif

Comme mentionné à la dernière séance, madame Vincent a participé, le 20 novembre dernier, à une réunion d'information et d'échanges regroupant, [REDACTED], des présidents de conseil d'administration d'organismes publics.

Organisée par le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif, cette rencontre a porté sur la gouvernance d'un organisme public, incluant, les rôle et responsabilités du président du conseil d'administration, et sur le cadre financier gouvernemental. À cet égard, la collaboration au redressement des finances publiques a été sollicitée.

Les règles d'éthique et de déontologie ont également fait l'objet de nombreux échanges.

Les participants ont de plus partagé leur point de vue sur le dossier de la rémunération des administrateurs de sociétés dans un contexte de modernisation de la gouvernance.

Des formations sont offertes aux nouveaux administrateurs pour faciliter leur intégration au sein des conseils d'administration et renforcer les pratiques de gouvernance.

La révision de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État est prévue en 2016.

RAPPORT DE LA DIRECTION

- Plan de réduction globale des effectifs et de compressions budgétaires

Monsieur Keating présente un état de situation à partir des mesures annoncées par le Conseil du trésor pour l'exercice financier 2015-2016.

Les crédits budgétaires octroyés à la société pour 2014-2015 ont été réduits de 5 M\$ par rapport à ceux octroyés en 2013-2014. La cible de réduction annuelle récurrente a pour effet que les postes vacants actuels ne sont pas provisionnés.

De plus, chaque ministère et organisme aura de nouvelles cibles avec comme objectif la réduction d'au moins 2 % du niveau des effectifs.

La société compte plus de 85 employés en moins qu'en juin 2014, que ce soit à la suite de départs à la retraite, de mutation et de fins d'emplois occasionnels ou saisonniers.

Dans le but de maintenir la qualité de ses services, la société a amorcé une démarche d'amélioration continue et a décidé d'adopter l'approche Lean Management. Pour amorcer ce virage, la société a choisi le processus de traitement d'une demande de garanties de prêts comme premier projet.

Une présentation de cette démarche est prévue à la séance de mars.

- Suivi des dépenses administratives au 4 décembre 2014

Monsieur Keating rappelle que la réduction budgétaire de 5 M\$ inclut les économies à réaliser par l'application de l'équivalent de 2 % des gains de productivité de la masse salariale et la réduction de 3 % des dépenses de fonctionnement.

Au global, les efforts de réduction pour les traitements et le fonctionnement totalisent à ce jour 2,4 M\$. Ainsi, en ce qui concerne la mesure dite du 2 % et du 3 %, les objectifs sont non seulement atteints mais dépassés.

Pour ce qui est de l'atteinte de la cible de 5 M\$, à compter de l'exercice 2015-2016, l'impact des différentes mesures prises représente, sur une base annuelle, l'équivalent de 5 M\$.

Madame Van Norman se joint de nouveau à la séance pour la présentation du prochain sujet.

**BILANS DES RÉSULTATS AU 31 OCTOBRE 2014 DU PROJET DE PLAN
D'EXPLOITATION 2014-2015 ET DU PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015**

L'état de réalisation, à mi-parcours, des actions prévues au projet de Plan d'exploitation 2014-2015 est déposé et reçu par le conseil d'administration.

Cette reddition de comptes démontre que les résultats atteints sont conformes, dans l'ensemble, aux cibles établies. Les quatre actions pour lesquelles des écarts sont observés sont portées à l'attention du conseil. Certaines mesures ont été soit réalisées en partie, en voie de l'être ou modifiées. Madame Van Norman fournit les explications requises.

L'état de réalisation, à mi-parcours, des actions prévues au Plan d'action de développement durable 2013-2015 est également déposé et reçu par le conseil d'administration. Les résultats atteints sont conformes, dans l'ensemble, aux cibles établies à l'exception de trois actions qui feront l'objet d'un suivi particulier au cours des prochains mois.

**NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF AUX INTÉRÊTS PAYÉS DANS LE
CADRE DE LA FORMULE VENDEUR-PRÊTEUR ET HAUSSE DE
L'EXONÉRATION CUMULATIVE DU GAIN EN CAPITAL**

Le ministre des Finances a annoncé, dans le cadre de la mise à jour de la situation économique et financière du Québec, des mesures visant à appuyer la relève et le transfert d'entreprises agricoles.

La première mesure vient bonifier la formule vendeur-prêteur prévue au Programme de financement de l'agriculture de la société par l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable de 40 % sur les intérêts payés sur le prêt.

Le gouvernement a également annoncé la majoration de l'exonération cumulative du gain de capital de 800 000 \$ à 1 M\$ pour les entreprises agricoles et les entreprises de pêche.

**CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET
DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 6 novembre au 12 décembre 2014 est déposée.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 6 février 2015.

[REDACTED] se retire de la séance pour le prochain sujet.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément en l'absence de la direction précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h 10.

Original signé par Diane Vincent

Présidente du conseil

Original signé par Robert Keating

Président-directeur général

Original signé par Jacynthe Gagnon

Original signé par Renée Saint-Hilaire

secrétaire générale